

saient d'aduler. Une chose qu'ils oublient et qu'ils devraient toujours avoir en mémoire, quand ils pensent au rôle secondaire qui devrait être le nôtre, serait de revivre un peu du passé pour se rappeler la fière réponse de ceux qui, en 1815, répondaient au général Washington—qui envoyait le commandant Arnold pour s'emparer de notre pays—de telle façon qu'ils permettaient à l'histoire d'écrire la glorieuse page de Châteauguay, où de Salaberry et ses voltigeurs mettaient fin au projet ambitieux des États-Unis de faire du Canada un nouvel État américain. (*Applaudissements*)

En cette année du Centenaire, monsieur l'Orateur, il nous faut oublier toutes ces vicissitudes. Il nous faut penser au passé pour mieux préparer l'avenir, penser au passé sans rancœur, afin de corriger, si possible, ce qui fait défaut car, ne l'oublions pas, si nous fêtons notre premier siècle de Confédération, nous célébrons aussi le début d'un autre.

● (9.20 p.m.)

Plusieurs voudraient que l'on convoque une conférence des provinces pour étudier immédiatement les possibilités d'amender ou de refaire la Constitution. Il faut être très prudent et procéder méthodiquement, et je suis d'avis que le gouvernement et les autorités ont parfaitement raison quand ils disent, dans le discours du trône, et je cite:

Depuis cent ans, le monde a connu une telle évolution que ceux qui ont jeté les fondements de la Confédération ne s'y reconnaîtraient pas. Que notre structure constitutionnelle ait si bien résisté et qu'elle ait si bien servi le progrès de notre pays démontre la solidité de ses principes, ainsi que la volonté des intéressés d'en adapter l'application à l'évolution des besoins et des conditions.

Le gouvernement considère comme une responsabilité toute particulière de voir à ce que notre loi fondamentale s'adapte facilement à l'évolution de nos besoins sociaux. Il a également conscience de la rigoureuse interdépendance entre les avantages et les inconvénients de notre structure constitutionnelle. Même si des réformes méthodiques sont peut-être la meilleure manière de préserver et de renforcer notre héritage, on ne saurait agir en ce domaine qu'avec la plus grande attention. Lorsque le gouvernement aura obtenu sur cette importante question les conseils les plus judicieux découlant des études en cours, il invitera ensuite le Parlement à examiner le problème dans son ensemble.

Comme on le voit, monsieur l'Orateur, le gouvernement libéral réélu en 1965 comprend bien la situation, et dans les circonstances que traverse le Canada aujourd'hui, il se comporte comme l'auraient fait les Pères de la Confédération eux-mêmes. Il veut s'adapter aux exigences de l'heure; il veut se montrer digne du passé pour préparer l'avenir, bref, il veut,

et je cite un autre paragraphe du discours du trône:

Sur notre moitié du continent, nos ancêtres ont dû soutenir, contre la nature, une lutte d'une extrême âpreté. Aujourd'hui, c'est l'injustice sociale, la médiocrité culturelle, la stagnation spirituelle et l'intolérance sous toutes ses formes qu'il faut surtout combattre.

Au début de mes remarques, monsieur l'Orateur, je vous disais que plutôt que de m'arrêter à analyser les grands projets de législation annoncés dans le discours du trône, je ferais quelques observations sur le centenaire de la Confédération. Il est cependant deux points que je voudrais mentionner, car ils intéressent mon comté d'une façon bien particulière. C'est, d'une part, le projet de loi visant une meilleure réglementation de la radiodiffusion et la création de moyens de radiodiffusion à des fins éducatives et, d'autre part, une étude spéciale du développement urbain menée en consultation étroite avec les autorités intéressées.

Si l'on songe qu'à la dernière consultation populaire j'avais au delà de 125,000 électeurs, représentant une population globale de près de 400,000 ou presque un demi-million; si l'on songe que sur ce nombre, il y a près de 125,000 enfants d'âge scolaire; si l'on songe que près des deux cinquièmes des maisons d'enseignement, élémentaire, secondaire et scientifique sont situées dans mon comté; si l'on songe que la deuxième plus grande ville du Québec, la ville de Laval, est plus peuplée que les cités de Québec, de Trois-Rivières et d'autres villes de ma province et qu'elle constitue la moitié de mon comté, on comprendra pourquoi mes électeurs et moi-même appuyons fortement un projet visant à organiser la radiodiffusion éducative de façon à accentuer le progrès scientifique.

C'est, nous en sommes convaincus, une initiative qui s'impose. C'est, nous croyons, un des meilleurs moyens d'enrayer la plaie des programmes par trop osés et indécents qui, malheureusement, corrompent, quand ils ne pourrissent pas, le cœur de nos enfants.

D'ailleurs, au chapitre de la télévision, le discours du trône prévoit l'octroi de pouvoirs plus étendus au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, lequel sera mieux à même de faire respecter les règlements.

Quant à l'étude spéciale du développement urbain, je n'ai pas besoin d'insister; une ville, comme la ville de Laval, comme je le disais, la deuxième plus grande en importance du Québec, fut organisée, il y a maintenant trois ans, par la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus.

Comme site, c'est merveilleux. Deux rivières entourent complètement l'île: la rivière